

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2022**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Fabienne GAUDENZI, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

Pouvoirs : M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, M. Michel GODET à Mme Virginie GILLIOT, Mme Linda RAULT à M. Stéphane CHOUIN, Mme Isabelle FIDALGO à Mme Katia BAILLY, M. Georges BLAVIEZ à Mme Agnès LEBRUN, Mme Manuela CHARTIER à M. Steve RENARD

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2022.

1. FINANCES - ACHATS

1.1 Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2023 pour les quatre budgets

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement, du budget annexe de l'eau, du budget annexe du camping relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

1.2 Adoption des tarifs municipaux pour 2023

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER les tarifs municipaux 2023 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et PRÉCISER que ces nouvelles tarifications seront mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023.

1.3 Autorisation budgétaire spéciale 2023 – budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire à engager, liquider et mandater, pour le budget principal de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2023, à hauteur de 2 268 436,48 €.

1.4 Autorisation budgétaire spéciale 2023 -Budget annexe EAU

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire à engager, liquider et mandater, pour le budget annexe de l'eau de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2023, à hauteur de 349 469,14 €.

1.5 Autorisation budgétaire spéciale 2023 -Budget annexe CAMPING

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, à engager, liquider et mandater, pour le budget annexe du camping de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2023, à hauteur de 432 040,00 €.

1.6 Attribution du marché relatif aux travaux de réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable

N° PLIS	CANDIDATS	Montant € H.T. Négocié	Montant € tranche optionnelle n°1 négocié	Offre de base + tranche optionnelle n°1
PLI N°1	RESINA SA	517 810,41 €	44 444,21 €	562 254,62 €
PLI N°2	ETANDEX	459 294,40 €	63 705,60 €	523 000,00 €
PLI N°3	TRASO	783 022,00 €	182 579,00 €	965 601,00 €
PLI N°4	TEOS	516 469,25 €	60 670,00 €	577 139,25 €
PLI N°4	TEOS OFFRE VARIANTE N°1	484 417,21 €	60 670,00 €	545 087,21 €

Après analyse des dossiers et au regard du rapport d'analyse des offres, la Commission MAPA, réunie le 14 décembre 2022 à 17h30, a proposé de retenir l'entreprise ETANDEX au montant de 523 000 € H.T. soit 627 600 € T.T.C.

Considérant, après analyse, que l'offre de base + la tranche optionnelle n°1 remise par la société ETANDEX dont le siège est situé 2 avenue du Pacific à Courtaboeuf, représentée par Monsieur Christophe Dingreville en qualité de directeur commercial, est l'offre économiquement la plus avantageuse.

28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Stéphane CHOUIN) pour DECIDER de retenir l'entreprise ETANDEX au montant de 523 000 € H.T. soit 627 600€ T.T.C.

1.7 Attribution du marché relatif aux prestations de service de gardiennage et de surveillance de bâtiments et de manifestations diverses pour les Villes de La Ferté Saint-Aubin, Marcilly en Villette, Ardon et la CCPS

Pour le lot n°1 :

N° PLIS	CANDIDATS	Montant € H.T. DQE	Montant € T.T.C DQE
PLI N°1	AS SECURITE	19 532,20 €	23 438,54 €
PLI N°2	SECURITIM SURETE	16 044,45 €	19 253,34 €
PLI N°3	CENTRAAL SECURITY	17 191,60 €	20 629,92 €
PLI N°4	SECURITE FOR YOU	20 466,00 €	24 559,20 €

Pour le lot n°2 :

N° PLIS	CANDIDATS	Montant € H.T. DQE	Montant € T.T.C DQE
PLI N°1	AS SECURITE	785,82 €	942,98 €
PLI N°2	SECURITIM SURETE	753,49 €	904,19 €
PLI N°3	CENTRAAL SECURITY	679,09 €	814,91 €
PLI N°4	SECURITE FOR YOU	774,60 €	929,52 €

Pour le lot n°3 :

N° PLIS	CANDIDATS	Montant € H.T. DQE	Montant € T.T.C DQE
PLI N°1	AS SECURITE	3 610,00 €	4 332,00 €
PLI N°2	SECURITIM SURETE	3 532,18 €	4 238,62 €
PLI N°3	CENTRAAL SECURITY	3 177,90 €	3 813,48 €
PLI N°4	SECURITE FOR YOU	3 678,00 €	4 413,60 €

Après analyse des dossiers et au regard du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06 décembre 2022 à 17h00, a retenu l'entreprise AS SECURITE pour les montants indiqués au BPU pour les 3 lots.

Considérant, après analyse, que les offres remises par la société AS SECURITE dont le siège est situé 53 rue Edouard Branly à SAINT JEAN DE BRAYE, représentée par Monsieur André Stéphane en qualité de Gérant, sont les offres économiquement les plus avantageuses pour les 3 lots.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame Le Maire, ou son représentant, à signer les marchés précités et tous les actes s'y rapportant.

1.8 Demande de subvention au titre des produits des amendes de police et redevance des mines sur le pétrole - 2023

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le projet du PAVE pour 2023 pour un montant de 50 000 € T.T.C.

ADOPTER le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
TRAVAUX	41 666,66 €	CREDITS D'ETAT (50%)	20 833,00 €
		AUTOFINANCEMENT (50%)	20 833,66 €
TOTAL	41 666,66 €	TOTAL	41 666,66 €

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 20 833 € au titre de l'appel à projet des crédits d'Etat, soit 50 % du montant du projet, déposer le dossier de demande de subvention, et signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

1.9 Demande de subvention au titre du VOLET 3 départemental - 2023

L'appel à projets concernant le volet 3 de la politique de Mobilisation du Département en faveur des territoires et des crédits d'Etat a été lancé pour une remise des dossiers le 15 janvier 2023. Pour ce financement, la ville propose le projet d'aménagements cyclables pour les mobilités du quotidien rue du Général Leclerc jusqu'à la rue Denis Papin, pour un montant estimatif de 627 000 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Dépenses €	H.T.	T.T.C	Recettes €	H.T.
Travaux	522 500,00 €	627 000,00 €	Département	52 250,00
			Etat DETR/DSIL (demande 2023)	116 819,00
			Etat PLAN RELANCE VELO (obtenu)	248 931,00
			Autofinancement	104 500,00
TOTAL	522 500,00 €	627 000,00 €	TOTAL	522 500,00

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER ce projet pour l'année 2023 et de solliciter une subvention au Département au titre du volet 3 ;

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces s'y afférent ;

SOLLICITER le soutien financier du Département pour le projet susvisé au titre du volet 3.

1.10 Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023 – Projet priorité n°01

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier, la Cité Petit, pour la création de 10 logements sociaux, pour un montant de 926 670,36 € T.T.C. (TVA 5,5% + 10%).

ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	860 000,00	926 670,36	DETR 2023	301 000,00
Maîtrise d'œuvre			Région	237 141,12
			Département	80 750,00
			AUTOFINANCEMENT	241 108,88
Total	860 000,00	926 670,36	Total	860 000,00

SOLLICITER une subvention de 301 000,00 € auprès de l'État, correspondant à 35% du montant

CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

1.11 Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023 – Projet priorité n°02

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le projet d'aménagements cyclables pour les mobilités du quotidien rue du Général Leclerc jusqu'à la rue Denis Papin pour un montant de 627 000,00 € T.T.C.

ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	522 500,00	627 000,00	DETR 2023	116 819,00
			Département VOLET 3 (demande 2023)	52 250,00
			PLAN RELANCE VELO	248 931,00
			AUTOFINANCEMENT	104 500,00
Total	522 500,00	627 000,00	Total	522 500,00

SOLLICITER une subvention de 116 819,00 € auprès de l'État, correspondant à 22 % du montant du projet.

CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

1.12 Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023 Projet priorité n° 03

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le projet de modernisation de l'éclairage public en faveur de l'installation du dispositif d'extinction de la RD2020- pour un montant de 133 394,44 € T.T.C.

ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	111 162,03	133 394,44	DETR/DSIL 2023	38 906,00
			AUTOFINANCEMENT	72 256,03
Total	111 162,03	133 394,44	Total	111 162,03

SOLLICITER une subvention de 38 906,00 € auprès de l'État, correspondant à 35 % du montant du projet.

CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

1.13 Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023 – Projet priorité n°04

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le projet de création d'un city stade pour un montant de 88 844,88 € T.T.C.

ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	74 037,40	88 844,88	DETR 2023	22 500,00
Y			ANS	36 666,00
			AUTOFINANCEMENT	14 871,40
Total	74 037,40	88 844,88	Total	74 037,40

SOLLICITER une subvention de 22 500 € auprès de l'État, correspondant à 30 % du montant du projet.

CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Adhésion au service de médecine préventive – nouvelle convention

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER la signature de l'avenant mettant fin à la convention actuelle et AUTORISER la signature de la nouvelle convention.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Engagement de la commune sur le projet de construction d'une gendarmerie route de Ligny

Vote favorable à l'unanimité pour :

VALIDER le montage juridique mixte où la mairie de La Ferté Saint Aubin est maître d'ouvrage des locaux de service et techniques et LogemLoiret des logements ;

Conformément au décret n°93-130 du 28 janvier 1993 et de la circulaire du Premier ministre du 28 janvier 1993 et dans le respect du référentiel des besoins établis par la direction de la gendarmerie nationale DE CONDUIRE le projet de construction des locaux de service et techniques en qualité de maître d'ouvrage ;

REDIGER une convention de co-maîtrise d'ouvrage des travaux de construction de la caserne de gendarmerie à LogemLoiret, en respectant les exigences fixées dans le décret n°93-130 du 28 janvier 1993 susmentionné;

RESERVER les parcelles cadastrées section BN n°95, 684, 692 et 693 pour superficie totale de 5 923 m² sises route de Ligny et appartenant à la commune de La Ferté Saint Aubin au profit de la construction de la gendarmerie ;

VENDRE à l'euro symbolique l'emprise nécessaire à l'office HLM LogemLoiret qui réalisera, en qualité de maître d'ouvrage, 10 logements destinés aux personnels de gendarmerie;

DONNER un accord de principe à LogemLoiret sur le versement d'une subvention d'équilibre ne dépassant pas 100 000€ pour la construction des logements de la gendarmerie, dans les conditions susvisées ;

SOLLICITER la subvention d'investissement de l'État au titre de la construction des locaux de service et techniques de la caserne, au sens des dispositions de l'article 1^{er} au décret n°93-130 du 28 janvier 1993, ainsi qu'au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

ACTER le plan de financement prévisionnel susvisé,

VALIDER l'engagement de la commune de La Ferté Saint Aubin à accompagner le projet de construction des logements par la garantie à hauteur de 100 % du prêt consenti à LogemLoiret selon les dispositions du décret 2016-1884 du 26 décembre 2016.

AUTORISER Madame le Maire ou son Représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

3.2 Convention de co-maitrise d'ouvrage avec LOGEM pour la construction d'une gendarmerie route de Ligny

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER la convention de co-maitrise d'ouvrage avec LogemLoiret dans le cadre du projet de construction d'une brigade de gendarmerie, Route de Ligny, comprenant des bureaux, locaux de service technique et 10 logements de fonction individuels,

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération et/ou convention.

3.3 Engagement à rétrocéder la parcelle AY168, 187 rue de La Libération, à la CCPS

24 VOIX POUR (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Anna MAZIER, Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Manuela CHARTIER ne prennent pas part au vote) pour :

S'ENGAGER à rétrocéder la parcelle AY168, 187 rue de La Libération, à la Communauté de communes des portes de Sologne, une fois que la commune s'en sera rendu pleinement propriétaire, au montant de 145 000 €, étant précisé que la CCPS supportera les frais d'acte et tout autre frais nécessaire à cette opération, la ville ne devant supporter que les 145 000 € de l'indemnité susvisée.

S'ENGAGER à prévoir en suffisance les crédits nécessaires à cette opération dans son budget.

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

4. QUESTIONS DIVERSES

Départ de Madame Anna MAZIER du Conseil Municipal.

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

- N°46/2022 : Signature de la convention de mise à disposition entre la ville de La Ferté St-Aubin et l'association Naga Prod
- N°47/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution N°4 à l'accord-cadre n°2019-022 lot n°2 relatif à la livraison de fournitures administratives, papiers, fournitures scolaires et de loisirs créatifs passé via la centrale d'achats Approllys-centr'achats
- N°48/2022 : Signature de la convention de mise à disposition d'un local municipal entre la ville de La Ferté St-Aubin et l'association OP45 section La Ferté St-Aubin
- N°49/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 à l'accord cadre n°2019-022 lot n°3 relatif à la livraison de fournitures scolaires et de loisirs créatifs passé via la centrale d'achats Approllys centr'achats
- N°50/2022 : Approbation et signature du marché n°2022015 à la mission de contrôleur technique pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier – Cité Petit
- N°51/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 à l'accord cadre n°2019-022 – lot n°1 relatif à la livraison de fournitures administratives papiers, fournitures scolaires et de loisirs créatifs passé via la centrale d'achats approllys centr'achats
- N°52/2022 : Approbation et signature du marché n°2022014 à la mission de coordination, sécurité et protection de la santé pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier Cité Petit
- N°53/2022 : Signature du bail commercial d'un local communal à la société La Riolo
- N°54/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 au marché n°2018023 relatif à la fourniture, la vérification et la maintenance d'extincteurs pour le secteur nord (dépts 28 et 45) lot 1 passé via la centrale d'achats approllys centre'achats
- N°55/2022 : Signature de la convention de mise à disposition d'un local municipal entre la ville de La Ferté St-Aubin et l'association les Arts Scéniques
- N°56/2022 : Signature de la convention de mise à disposition d'un local municipal entre l'établissement public de santé mentale du Loiret
- N°57/2022 : Signature de la convention d'utilisation de la salle de musculation municipale et de ses ateliers
- N°58/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 relative au marché d'impression de documents liés à la communication institutionnelle – lot n°1
- N°59/2022 : Approbation et signature du marché n°2022018 – mission de programmiste relative à la réhabilitation de l'ancienne graineterie à La Ferté St-Aubin
- N°60/2022 : Approbation et signature des modifications en cours d'exécution n°1 au lot du marché 2020017 travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- N°61/2002 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 relative au marché d'impression de documents liés à la communication institutionnelle lot n°2

La Ferté St-Aubin, le 21 décembre 2022

Le Maire,
Constance de Pélicy



TARIFS MUNICIPAUX PROPOSITIONS 2023

SERVICES GENERAUX

PHOTOCOPIEUR CENTRE SOCIAL ET MAIRIE

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Associations	0,10 €	SUPPRESSION
Reproduction pour documents administratifs NB ou couleur A4	0,20 €	
Photocopie A3 NB ou couleur	0,40 €	
support CDROM pour copie fichiers	2,80 €	

CONCESSIONS CIMETIERES

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Concessions funéraires			
Concession 15 ans	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Concession trentenaire	232,00 €	232,00 €	232,00 €
Concession cinquantenaire	351,00 €	351,00 €	351,00 €
Concessions cinéraires			
Concession de 15 ans	519,00 €	519,00 €	519,00 €
Concession de 30 ans	865,00 €	865,00 €	865,00 €
Concession cinquantenaire	1 297,00 €	1 297,00 €	1 297,00 €
Dispersion des cendres	34,00 €	34,00 €	SUPP

BAUX de LOGEMENTS COMMUNAUX

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
Prix par pièce principale	58,00 €	58,00 €	60,90 €
Prix au mètre carré (pour les nouveaux contrats)	11,60 €	11,60 €	12,20 €

DROITS DE PLACE

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
ABONNES ET OCCASIONNELS			
Mètre linéaire avec profondeur de 3,5 m (marché du jeudi) PERMANENTS	0,80 €	0,80 €	0,85 €
Mètre linéaire avec profondeur de 3,5 m (marché du jeudi) VOLANTS	1,00 €	1,00 €	1,05 €
Electricité (1/2 journée)	2,00 €	2,00 €	2,10 €
Occupation du domaine public pour les commerçants non sédentaires Estivales du Cosson			- €
Prix au m2 pour la durée de la manifestation	3,70 €	3,70 €	3,90 €
Electricité par jour	3,60 €	3,60 €	3,80 €
			- €
Droit de place commerçants non sédentaires hors marchés par mètre linéaire avec profondeur max de 3,50 et par jour	3,70 €	3,70 €	3,90 €
Electricité (1/2 journée)	3,60 €	3,60 €	3,80 €
			- €
Droit de place et occupation du domaine public : commerçants sédentaires			- €
			- €
Terrasses de café, brasserie, restaurant..., prix au m ² par an	28,20 €	28,20 €	29,60 €
Terrasses de café, brasserie, restaurant..., prix au m ² par mois	2,35 €	2,35 €	2,50 €
Étals, chevalets, présentoirs... prix au m ² par mois	2,35 €	2,35 €	2,50 €
Convention occasionnelle : prix au m ² par mois	Supprimé	Supprimé	Supprimé

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
Echafaudage par m ² et par semaine	5,60 €	5,60 €	5,90 €
Palissage par m ² et par semaine	5,60 €	5,60 €	5,90 €
Stationnement de benne par jour	5,60 €	5,60 €	5,90 €
Autres cas non prévus ci-dessus par m ² et par semaine	5,60 €	5,60 €	5,90 €

CIRQUES ET MANEGES

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
Grand cirque par jour	51,00 € 30,00 €	51,00 € 30,00 €	53,55 € 31,50 €
Petit cirque par jour			
Grand manège ≥ 100 m2	129,00 €	129,00 €	135,45 €
Moyen manège ≥ 50 m2 < 100 m2	68,00 €	68,00 €	71,40 €
Petit manège < 50 m2	30,00 €	30,00 €	31,50 €
Stand et remorque supplémentaire	30,00 €	30,00 €	31,50 €

ACTIVITES MASS

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
Réseau d'échange réciproques et se savoirs	2,00 €	2,00 €	SUPP
Friperie (tarif par tranche d'1kg)	1,00 €	1,00 €	1,00 €

LUDO THEQUE

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
ADHESION ANNUELLE (Fertésiens) / famille (permettant la location ou l'accès direct aux jeux)	6,90 €	6,90 €	7,25 €
	0,80 €	0,80 €	0,85 €
Location jeux (par jeu et par quinzaine)			- €
ADHESION ANNUELLE (Non Fertésiens) / famille (permettant la location ou l'accès direct aux jeux)	13,70 €	13,70 €	14,40 €
Location jeux (par jeu et par quinzaine)	1,50 €	1,50 €	1,60 €

EXPOSITIONS

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
TARIFS EXPOSANTS			
ASSOCIATIONS FERTESIENNES			
Location stand : 6 mètres	20,50 €	20,50 €	21,55 €
Location stand : 3 mètres	10,20 €	10,20 €	10,70 €
			- €
ARTISANS			
Location stand : 6 mètres	60,00 €	60,00 €	63,00 €
Location stand : 3 mètres	29,70 €	29,70 €	31,20 €
			- €
Garagistes par véhicule exposé	4,20 €	4,20 €	4,40 €
Vendeurs de motos (le mètre linéaire)	4,20 €	4,20 €	4,40 €
Pour ceux qui possèdent leur propre stand ou camion (le mètre linéaire)	4,80 €	4,80 €	5,00 €
			- €
FETES DES JARDINS (durée de la manifestation)			
Tarif par participant et par 9 m ²	20,00 €	20,00 €	21,00 €
			- €
MARCHE DE NOEL			
Tarif par exposant	60,00 €	60,00 €	63,00 €

SERVICES TECHNIQUES

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
FORFAIT INTERVENTION CENTRE VILLE A L'INITIATIVE DE LA COMMUNE			
Camion benne	79,00 €	79,00 €	82,95 €
Camion plateau	49,00 €	49,00 €	51,45 €
Fourgon	40,00 €	40,00 €	42,00 €
Camionnette	40,00 €	40,00 €	42,00 €
Tractopelle (l'heure)	88,00 €	88,00 €	92,40 €
Tracteur	59,00 €	59,00 €	61,95 €
Véhicule léger	30,00 €	30,00 €	31,50 €
FORFAIT INTERVENTION HORS AGGLOMERATION A L'INITIATIVE DE LA COMMUNE			
Camion plateau	59,00 €	59,00 €	61,95 €
Fourgon	47,00 €	47,00 €	49,35 €
Camionnette	47,00 €	47,00 €	49,35 €
Tractopelle (l'heure)	105,00 €	105,00 €	110,25 €
Tracteur	70,00 €	70,00 €	73,50 €
Véhicule léger	36,00 €	36,00 €	37,80 €
<p><i>Les forfaits pour les interventions sont calculés pour une journée, pour le tractopelle le forfait est horaire</i></p> <p><i>A ces forfaits, il faut ajouter le coût horaire du personnel qui intervient selon la grille fournie par la Direction des Ressources Humaines</i></p>			
PODIUM MOBILE			
Location forfaitaire à la journée	500,00 €	500,00 €	525,00 €
Location journée supplémentaire	100,00 €	100,00 €	105,00 €
<p><i>La location est consentie aux communes membres de la Communauté de communes des Portes de Sologne et aux associations qui organisent les manifestations de ces communes, à raison d'une location par territoire communal et par an ;</i></p> <p><i>Elle comprend le matériel (podium), le transport, le montage et le démontage par les services municipaux. En revanche, elle ne comprend pas les régies son et lumière, ni la fourniture d'énergie ;</i></p> <p><i>Le podium, de sa livraison montée à l'opération de démontage, est sous la surveillance de l'emprunteur qui assume la responsabilité de toute dégradation et est assuré en conséquence.</i></p>			
GROUPE ELECTROGENE			
Location forfaitaire à la journée	50,00 €	50,00 €	52,50 €
Caution	300,00 €	300,00 €	315,00 €

SERVICES CULTURELS - BIBLIOTHEQUE

	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
COTISATION ANNUELLE FERTESIENS		
Tarif adulte (inscription globale pour livres et fonds sonore CD)	8,00 €	8,50 €
COTISATION ANNUELLE NON FERTESIENS		
Tarif adulte (inscription globale pour livres et fonds sonore CD)	16,00 €	17,00 €
COTISATION VACANCIER	4,00 €	4,20 €
TOUT PUBLIC		
Pénalités de retard retour livre (par jour et par livre)	1,10 €	1,20 €
Remplacement de carte lecteur perdue	2,00 €	2,10 €
Photocopies et impressions à la page (5 maximum)	1,20 €	1,25 €
Sac en coton bio (offert dans la limite d'un sac par famille lors de la primo inscription)	3,00 €	3,15 €
GRATUITE SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF :		
<i>pour les demandeurs d'emploi</i>		
<i>pour les jeunes de moins de 18 ans</i>		
<i>pour les étudiants de moins de 26 ans</i>		

TARIFS FERTESIENS (ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS)

	Tarifs 2022 PU HT	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi HT
Forfait 1: Grande salle + cuisine 1 jour	627,00 €	658,35 €
Forfait 2: Petite salle + cuisine 1 jour	461,25 €	484,30 €
Forfait 3: Grande salle + Petite salle + cuisine 1 jour	896,67 €	941,50 €
		- €
Forfait 4: "Avantage" Association 1 jour 1 fois par an	191,08 €	200,60 €
Forfait 5: Journée Supplémentaire forfait 4	93,75 €	98,45 €
Forfait 6: Hall d'entrée + cuisine	208,33 €	218,75 €
		- €
Forfait 11: Grande salle + cuisine Week end	1 243,33 €	1 305,50 €
Forfait 12: Petite salle + cuisine Week end	880,42 €	924,45 €
Forfait 13: Grande salle + Petite salle + cuisine Week end	1 760,83 €	1 848,85 €
Forfait 14: Loges	104,58 €	109,80 €
		- €
		- €
Régie Lumière de base		- €
Régie son de base		- €
		- €
Proscenium module de 2 m2, 42 maxi	3,70 €	3,90 €
Heure d'intervention service municipaux	30,42 €	31,95 €
Chèque de Caution (dommages matériels) + ménage	1 000,00 €	1 225,00 €
Chèque de Caution ménage	166,66 €	

Hors Fertésiens, majorations de 20% sur l'ensemble des forfaits
Hormis forfaits 4 et 5 réservés aux associations fertésiennes

Dans chaque forfait sont intégrés d'office : le mobilier et le nettoyage
Pour les partis politiques et associations soutenant ces Partis :

Location Salle 2

En période électorale :	Gratuité totale de la salle
Hors période électorale :	Gratuité de la salle sauf ménage

TARIFS POUR PROFESSIONNELS

Suppression - Non utilisé

TARIFS SEMAINE

	Tarifs 2022
Salle 1 avec Hall et Bar	590,00 €
Salle 2 avec Hall et Bar	310,00 €
Hall et Bar seul	160,00 €
Cuisine	130,00 €
Forfait Mobilier salle 1	110,00 €
Forfait Mobilier salle 2	60,00 €
Proscenium module de 2 m2, 42 maxi	5,00 €
Nettoyage Salle 1	85,00 €
Nettoyage Salle 2	55,00 €
	35,00 €
Nettoyage Hall et Bar	
Nettoyage Cuisine	35,00 €
Arrhes pour réservation	101,00 €
Caution pour réservation	396,80 €

TARIFS WEEK END

	Tarifs 2022
Salle 1 avec Hall et Bar	780,00 €
Salle 2 avec Hall et Bar	400,00 €
Hall et Bar seul	210,00 €
Cuisine	160,00 €
Forfait Mobilier salle 1	110,00 €
Forfait Mobilier salle 2	60,00 €
Proscenium module de 2 m2, 42 maxi	5,00 €
Heure d'intervention service municipaux	32,00 €
Nettoyage Salle 1	85,00 €
Nettoyage Salle 2	55,00 €
Nettoyage Hall et Bar	35,00 €
Nettoyage Cuisine	35,00 €
Arrhes pour réservation	101,00 €
Caution pour réservation	397,00 €

LOCATION HALLE

	Tarifs 2022	Tarifs 2023 Hyp +5 % arrondi
Associations Fertésiennes et Fertésiens		
Week-end (samedi et dimanche)		
Samedi ou dimanche		
Jour de semaine		
Semaine (7 jours)		
Forfait nettoyage du lundi au jeudi		
Forfait nettoyage du vendredi au dimanche inclus		
Non Fertésiens		
Forfait 1: Journée (1 jour)	80,00 €	84,00 €
Forfait 2: Weekend (3 jours)	180,00 €	189,00 €
Forfait 3: Semaine (7 jours)	250,00 €	262,50 €
Forfait 4: "Avantage" Association 1 jour 1 fois par an	45,00 €	47,25 €
Forfait 5: Journée Supplémentaire forfait 4	10,00 €	10,50 €

Hors Fertésiens, majorations de 20% sur l'ensemble des forfaits

*tarifs applicables pour les types d'occupation suivants :

Assemblée générale

Manifestation sans vente de produits ni entrée payante

Manifestation avec vente de produits et/ou entrée payante

Conditions de location et d'occupation des salles municipales par les associations fertésiennes fixées par délibération du 22/05/2006

Pour les partis politiques et associations soutenant ces partis :

Location Salle 2	2023
En période électorale :	Gratuité totale de la salle
Hors période électorale :	Jour semaine